

Séance du 05 juin 2003

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet -Barbé, Labayle, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjointes ; MM. Laroche, Pommiez, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil -Inchauspé, Melle Carreiro, Mmes Doucet -Joyé, Levraud, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Boustingorry à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé, Mme Boé à Mme Chevrel, M. Arandia à M. Etchegaray, M. Charrier à M. Millet-Barbé.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : FINANCES - Dotation de Solidarité Urbaine 2002.

M. Pommiez présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La dotation de solidarité urbaine perçue en 2002 par la ville de Bayonne atteint 779 732 euros, ce qui représente une progression de 7,82 % par rapport à 2001.

Bayonne remplit l'ensemble des critères d'éligibilité : nombre de logements sociaux, nombre de bénéficiaires des aides au logement, insuffisance de revenus des habitants de la commune, insuffisance du potentiel fiscal.

La loi n° 91-429 du 13 mai 1991 modifiée prévoit de rendre compte des actions réalisées au moyen de la DSU.

Je vous demande d'approuver le tableau ci-joint retraçant des opérations de développement social urbain pour un coût global de 4 051 699 euros.

Il se décompose en :

- 534 915 € de dépenses liées à l'habitat ancien avec en particulier les subventions versées aux propriétaires réalisant des travaux de réhabilitation.
- 2 592 640 € d'équipements structurants avec notamment le mail Chaho Pelletier : 720 760 €, le musée basque : 517 206 €, la crèche du quai Chaho : 292 321 €.
- 826 521 € ayant financé des actions d'accompagnement social (réductions tarifaires Stab, animations culturelles, sportives, mission avenir jeunes).

Adopté.

Mme Lougarot, M. Larralde s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.